

quantités réellement consommées. Voici un tableau qui facilite ces calculs :

PÉRIODES COMPARATIVES.	ANNÉE.	POPULATION	QUOTITÉ DES DROITS.	QUANTITÉS sur lesquelles LES DROITS ONT ÉTÉ PERÇUS	QUOTITÉ OFFICIELLE de la CONSUMMATION par tête.
1 ^{re} PÉRIODE.	1807	105,000	7 fr.»	225,000 hec.	214 lit.
	1808	108,000	» »	297,000 »	275 »
	1809	110,000	9 50	254,000 »	212 »
2 ^e PÉRIODE.	1810	115,000	» »	218,000 »	189 »
	1811	115,000	» »	174,000 »	148 »
	1812	121,000	» »	149,000 »	102 »
3 ^e PÉRIODE.	1827	145,000	» »	256,000 »	165 »
	1828	149,000	» »	227,000 »	152 »
	1829	145,000	» »	207,000 »	145 »
4 ^e PÉRIODE.	1837	150,000	10 85	211,000 »	140 »
	1838	150,000	» »	226,000 »	150 »
	1839	150,000	» »	224,000 »	149 »

Ce tableau présente des évaluations de consommation individuelle moyenne qui diffèrent sensiblement d'une période à l'autre. Il serait difficile de pouvoir désigner, et peut-être même de pouvoir découvrir, toutes les causes dont l'influence a produit ces variations ; car ces causes sont multiples et de diverses natures, et d'ailleurs les époques auxquelles leur action a produit les variations les plus prononcées sont déjà anciennes, ce qui rend plus incertain le succès d'une telle investigation. On peut cependant conjecturer avec toute apparence de raison que les consommations officielles si élevées des années 1807, 1808 et 1809, qui d'ailleurs continuaient à peu près celles constatées en 1804, 1805 et 1806, étaient surtout motivées, pour les années 1807 et 1808 et pour les années antérieures, par le chiffre relativement moins élevé de la taxe, et pour l'année 1809 par l'absence de la contrebande. Cette industrie illicite ne s'était pas encore organisée sans doute ; elle prit, dès l'année suivante, un essor d'autant plus empressé qu'à cette même époque les droits sur les vins et sur les alcools ayant été considérablement élevés, elle trouva dans cette augmentation simultanée une riche occasion de